



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurances

Question écrite n° 7912

Texte de la question

Mme Henriette Martinez attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur le problème de la création d'un fond spécifique de prévoyance destiné aux entreprises dont l'activité dépend étroitement du climat. Ce fond prévisionnel serait alimenté par les résultats positifs obtenus lors des années fastes, permettant ainsi, en cas d'années difficiles liées aux aléas climatiques, d'équilibrer les finances de l'entreprise. Pour ce faire, ce fond spécifique de prévoyance serait plafonné en fonction d'un ratio simple (calculé par rapport au chiffre d'affaires des années précédentes) et défiscalisé jusqu'à hauteur du plafond fixé. Sachant que l'effet de prévoyance permettrait d'éviter des exercices déficitaires et de conserver ainsi des entreprises, facteurs de développement économique et d'emploi, elle voudrait connaître quelle suite il compte donner à ce projet de création d'un fond spécifique de prévoyance. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Les entreprises d'assurances françaises et étrangères proposent d'ores et déjà à certaines entreprises ou groupement d'entreprises fortement exposées au risque climatique des contrats permettant de les indemniser en tout ou en partie des pertes d'exploitation dues à des conditions météorologiques défavorables. Par ailleurs, certaines techniques financières de gré à gré permettent à des acteurs économiques exposés à des événements climatiques de limiter leurs risques d'exposition. Plusieurs solutions de marché sont donc à la disposition des acteurs économiques désireux de se prémunir contre les conséquences des aléas climatiques.

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7912

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4767

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1830